

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal

4.2.5.

Règlement graphique  
CHATILLON-SUR-INDRE Ville

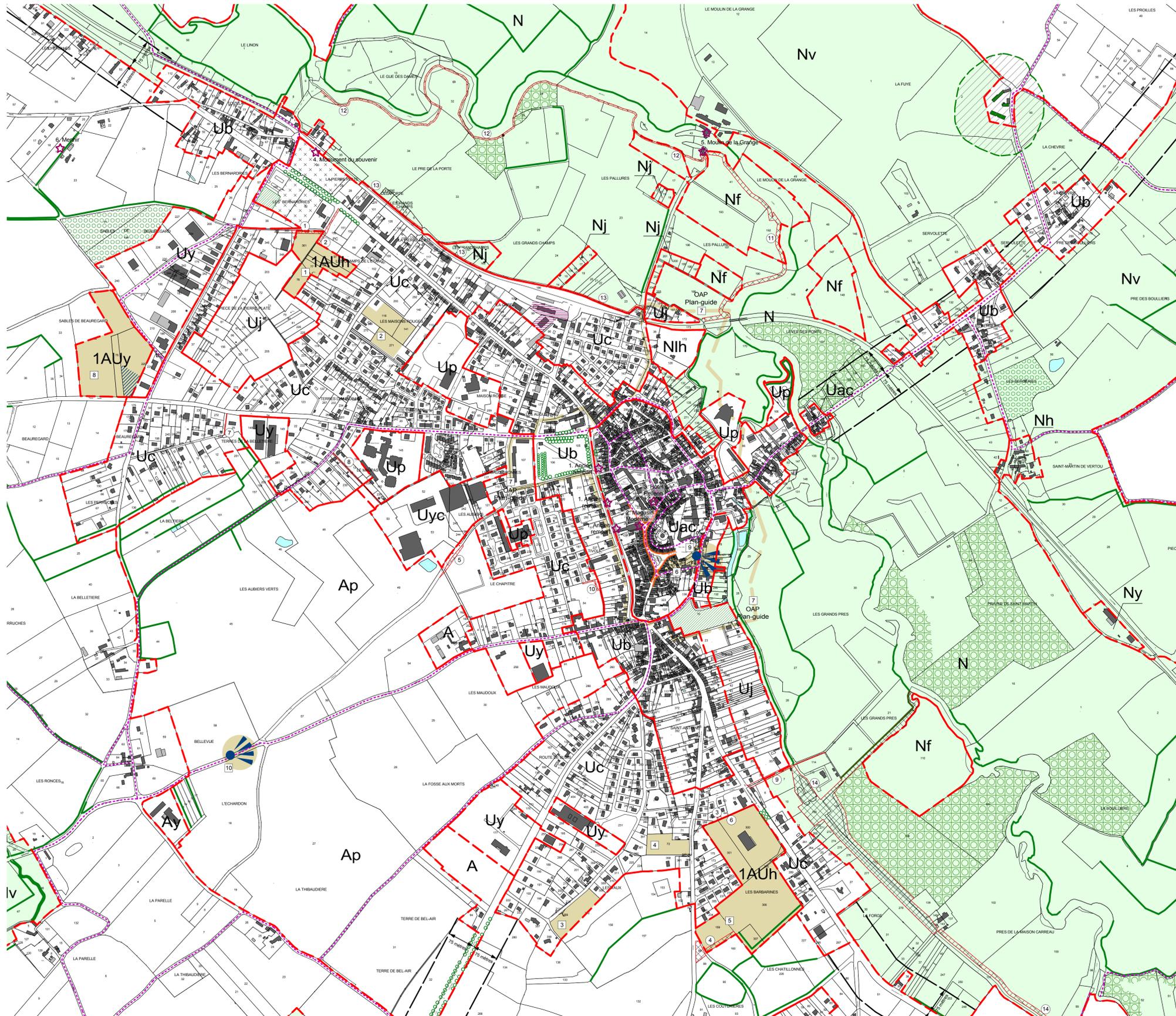
1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt  
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal par le conseil communautaire  
en date du

Le Président  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Davailion  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zones	Secteurs	Définitions
U Urbaine	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien dense des autres bourgs
	Ub	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uyc	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	UAU	Urbanisation future à dominante résidentielle
	1AUy	Urbanisation future pour les activités économiques
A Agricole	A	Zone agricole
	Ah	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
N Naturelle et forestière	Am	Secteur agricole peu urbanisé où des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat peuvent s'installer, dont des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ay	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités scolaires non agricoles à la nature
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Nd	Secteur de l'Écopôle du Porteau
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
	Nih	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de loisirs et de tourisme
	Nim	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
Nv Nivale	Nin	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Ni	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et événementielles
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
	Ny	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités scolaires non naturelles ou forestières



LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A



Limite et désignation de la zone ou du secteur : N



Emplacement réservé et numéro d'opération



Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : ☼)



Rue ou partie de rue à règlement particulier



Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage



Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants



Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU



Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination



Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé



Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres



ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie



Environnement : bois



Paysage : espace vert urbain



Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé



Paysage : élément bâti



Environnement (hydraulique) : fossés



Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)



ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole



Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m²	RESERVATION AU PROJET DE
1	Elargissement du chemin rural reliant la route de Tours à la rue des Sables de Beauregard	581 m²	Commune
2	Elargissement du chemin rural et création d'un accès pour la zone de la Pierre Plaine	680 m²	Commune
3	Prolongement de la rue Jean Gracoulin afin de créer une connexion entre le lotissement existant et la zone des Barbarines	89 m²	Commune
4	Aménagement de l'intersection du chemin rural des Courrières et de la route de Mazières-en-Brenne - Création d'un accès à la zone des Barbarines	2 182 m²	Commune
5	Elargissement du chemin de l'agulation (voie communale n°7)	633 m²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 1,50 mètre le long du lotissement des Barbarines	473 m²	Commune
7	Elargissement de la rue des Tannes de la Bellelière (voie communale n°34) à 4,50 mètres de l'axe	93 m²	Commune
8	Liaison de desserte de la partie arrière de l'hôpital de Châtillon-sur-Indre	678 m²	Commune
9	Continuité du chemin de vallée le long du canal en direction de la zone des Barbarines	1 360 m²	Commune
10	Création d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'impasse Edouard Branly, pour accès à une canalisation	427 m²	Commune
11	Continuité de cheminement le long de l'Indre entre l'aire de loisirs et le Moulin de la Grange	7 653 m²	Commune
12	Continuité de cheminement le long de l'Indre entre l'aire de loisirs et le Moulin de la Grange	6 798 m²	Commune
13	Continuité de cheminement de la voie communale du Moulin de la Grange vers les Châtelaines	2 578 m²	Commune
14	Acquisition du canal latéral à l'Indre au niveau de la Forge jusqu'à la limite communale avec Clion-sur-Indre	34 027 m²	Commune

Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.